

AVIS

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU DE MARCENOD

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le Président de Saint-Etienne Métropole a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Marcenod pour :

- adapter de façon marginale le périmètre d'une zone AU contigüe du bourg, sans en modifier la superficie,
- identifier deux bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination.

Par délibération en date du 23 mai 2019, le Conseil Métropolitain a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Marcenod.

Il est donc procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Marcenod pendant une durée de 31 jours,
du lundi 02 septembre 2019 (10h00) au mercredi 02 octobre 2019 (16h00) inclus.

Pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public :

- à la commune de Marcenod, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Un registre permettra le recueil des observations,
- au siège de Saint-Etienne Métropole, Direction de l'Aménagement du Territoire, 2 avenue Grüner, 42000 Saint-Etienne, aux jours et heures habituels d'ouverture, où un registre permettra le recueil des observations, et sur le site Internet de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le dossier mis à disposition comprend le projet de modification avec l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA).

A l'issue de cette mise à disposition, le Président de Saint-Etienne Métropole en présentera le bilan devant le Conseil Métropolitain, qui en délibérera et adoptera, le cas échéant, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.